



RENTREE DES CLASSES 2019/2020

La rentrée des classes est fixée **au lundi 02 septembre 2019 à 9h00** (pour les primaires et maternelles). Tous les élèves inscrits seront accueillis à l'école.

N° Téléphone

Mairie : 02.33.52.01.80 – **Direction de l'École** : 02.33.52.87.93 – 02.33.52.88.08 –
Cantine : 02.33.52.38.30 – **Garderie-centre de loisirs** : 02.33.52.63.77

Mails : mairie.tollevast@wanadoo.fr ou alshtollevast@gmail.com

Horaires

Ecole maternelle

	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement
Lundi	9h00 - 12h00	12h00 - 13h30	13h30 - 16h30
Mardi	9h00 - 12h00	12h00 - 13h30	13h30 - 16h30
Jeudi	9h00 - 12h00	12h00 - 13h30	13h30 - 16h30
Vendredi	9h00 - 12h00	12h00 - 13h30	13h30 - 16h30

Ecole Primaire

	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement
Lundi	9h00 - 12h15	12h15 - 13h45	13h45 - 16h30
Mardi	9h00 - 12h15	12h15 - 13h45	13h45 - 16h30
Jeudi	9h00 - 12h15	12h15 - 13h45	13h45 - 16h30
Vendredi	9h00 - 12h15	12h15 - 13h45	13h45 - 16h30

Fournitures Scolaires

La plupart des fournitures scolaires sont distribuées gratuitement aux élèves (payées par la Commune). Il est donc inutile d'acheter des fournitures avant la rentrée. Chaque enseignant indiquera éventuellement le petit matériel qu'il souhaite en plus (classeurs, feutres, colle, crayons de couleurs...)

Cantine : 14.70 € la semaine

Inscription pour la cantine - OBLIGATOIRE avant la rentrée. Pour ceux qui ne seraient pas encore inscrits, venir en Mairie. **Les absences (maladies) doivent être signalées soit à la mairie ou à la cantine la veille ou le matin avant 9h30.**

Le règlement de la cantine se fera le 1^{er} LUNDI et le 1^{er} MARDI en début de chaque mois :

- à la cantine pour l'argent et le chèque apporté par les enfants,
(le chèque sera obligatoirement déposé par les enfants dans la boîte prévue à cet effet dans le hall de l'école) ou à la Mairie
- Ou
- par prélèvement automatique
- Ou
- en espèces

LE REGLEMENT SE FAIT TOUJOURS A L'AVANCE et NON A TERME ECHU. Le règlement se fait obligatoirement **AU MOIS**.

Les parents réglant par chèques sont invités à faire un chèque *au nom de M. le Percepteur de Cherbourg*. **Tout repas non réglé aux dates prévues sera réclamé par Mr le Percepteur de Cherbourg et entraînera l'exclusion temporaire de l'enfant.**

Le **premier versement** cantine se fera le **mardi 03 septembre 2019** pour le mois de septembre suivant le calendrier établi.

Repas cantine - Enfants non autonomes - Enfants allergiques ou sous traitement médical

Il est rappelé aux parents que les agents de service de la cantine encadrent les enfants et servent les repas. **Si un enfant n'est pas autonome, l'agent ne le fera pas manger ; un courrier sera adressé aux parents concernés afin de les avertir de la situation.**

Nous demandons aux parents de prévenir le personnel de la cantine en cas d'antécédents médicaux, de régimes alimentaires ou si l'enfant est sous traitement médical. Dans ce cas, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être fait et renouvelé si besoin. Pour le PAI, les parents doivent s'adresser au médecin scolaire.

Garderie

La garderie périscolaire fonctionne pour les élèves à partir de 3 ans :

Horaires : Matin : 7h30 à 8h50 – Soir : 16h30 à 18h30. ***Pour le bon fonctionnement de la garderie et pour le respect du personnel, nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires.***

Tarifs : **0.90 €** la demi-heure complète ou non + 0. 50 € pour le goûter (fournis obligatoirement par la mairie exceptés pour les enfants concernés par un PAI.)

Le paiement se fait à terme échu dès réception de la facture.

Centre de loisirs

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Emilie ou Lina au **02.33.52.63.77** aux heures d'ouverture du centre de loisirs ou par mail : alshtollevast@gmail.com

Le centre est ouvert A tous les enfants âgés de 3 à 13 ans

Les mercredis de l'année scolaire

Les vacances scolaires :

Du 21 au 31 octobre 2019

Du 15 au 28 février 2020

Du 14 au 24 avril 2020

TARIFS POUR LES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

TOLLEVASTAIS	Journée-repas	Journée sans -repas	Demi-journée repas	Demi-journée sans repas
Régimes Général et fonctionnaire	12.00	9	8.00	5
Régime Agricole	11.30	8.30	7.50	4.50
Autres régimes	16.00	13.00	10.00	7.00

Tarifs des enfants bénéficiant de la politique tarifaire CAF ou MSA

	Carte loisirs A : Quotient Familial inférieur à 600 €		Carte loisirs B : Quotient Familial compris entre 601 € et 900 €	
	1 ^{er} enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant
Journée repas	4 €	2 €	5,50 €	2,75 €
Demi-journée repas	3,50 €	1,75 €	4,30 €	2,15 €
Demi-journée sans repas	1,80 €	0,90 €	3,00 €	1,50 €

TARIFS MSA

	Journée repas	Journée sans repas	Demi-journée repas	Demi-journée sans repas
Tollevastais	11,50 €	8,50 €	7,50 €	4,50 €
Signataires convention	13,50 €	10,50 €	8,50 €	5,50 €
Non-signataires convention	24,50 €	21,50 €	14,50 €	11,50 €

La tollevastaise se propose lors du forum des associations à partir de septembre 2019, de reverser à chaque famille, une subvention égale au nombre de journées passées par vos enfants sur le centre (mercredi et vacances) multipliées par une somme comprise entre 1,5 ET 2euros selon les bénéfices glanés lors de leur manifestation.

Fonctionnement :

En raison de difficultés de gestion de la fréquentation du centre, nous vous demandons, dans la mesure du possible, d'inscrire vos enfants 3 semaines avant l'ouverture. **Les inscriptions effectuées après ce délai seront acceptées, dans l'ordre d'arrivée, selon les disponibilités restantes.**

Aucune désinscription ne sera acceptée si l'information n'a pas été donnée la veille avant 9H30.

Paiement :

Celui-ci s'effectue à la fin de chaque mois pour les mercredis et le dernier jour de présence de votre enfant pour les vacances scolaires. **Afin de maintenir une bonne organisation, il est important que les familles respectent les horaires du centre. Une pénalité financière sera appliquée en cas d'arrivée tardive des parents après 18h30.**

RAPPEL : Pour des questions de sécurité, il est strictement interdit de stationner sur le trottoir devant la garderie lorsque vous déposez vos enfants. Vous devez utiliser le parking de la mairie

Transport Scolaire

Renseignements sur le site internet du Conseil Départemental. Merci d'avertir également la mairie pour toute nouvelle inscription. Il est rappelé qu'à la descente du car, pour les enfants de maternelle, la présence des parents (ou d'une personne déléguée) est obligatoire. Merci de respecter les horaires suivants :

Ecole de Tollevast		
Circuit n°24 C 58		
Arrêts	Matin	Soir
Les Bertrands	8h33	16h58
City	8h36	16h55
Les Amonteux	8h40	16h48
Les Chênaies	8h44	16h44
Le Cable / La Rocambole	8h49	16h41
Les Landes	8h51	16h39
Groupe scolaire	8h55	16h35

L'attention des parents est attirée sur la discipline qui doit régner dans les cars de transport scolaire. Chaque manquement sera signalé au Maire par le personnel d'accompagnement.

IMPORTANT

Tous les enfants inscrits à l'école pourront être transportés par les cars. Une carte de transport sera délivrée à chaque enfant par le Conseil Départemental. Cette carte pourra être demandée à tout moment.

RAPPEL :
Pour des questions de sécurité, il est strictement interdit de stationner sur le parking du groupe scolaire.